

## Conseil municipal

### Séance du 29 octobre 2020 Convocation du 23 octobre 2020

#### Ordre du jour

- Colis des aînés
- Curage de la mare de Dilo
- Délibération transfert de compétence Assainissement Collectif à la CCVPO
- Réseau d'Aide Spécialisé aux Enfants en Difficultés
- Alevinage
- Cession de bois parcelle n° 18

#### Questions et informations diverses

Le 29 octobre 2020 à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Arces-Dilo se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sur convocation en date du vingt-trois octobre envoyée le même jour, sous la présidence de Madame Annie BAKOUR, Maire.

Présents : Mesdames AUBRIT Sandrine, BAKOUR Annie, Aurélie BILLET, BONNO Laurence, PISSIER Véronique et Messieurs AMEUR Nordine, DELAGNEAU Michel, DELOHEN André, LANGLOIS Mathieu, LECOURIEUX Stéphane, LEFEVRE Ludovic, ROUSSELLE Henri, TIXIER Claude

Absent excusé : Monsieur STOGNIY Sacha

Absente : Madame DE PINA FORTES MARTIN Marie

Madame le Maire demande qu'il soit fait une minute de silence à la mémoire des victimes de l'attentat de Nice ainsi que toutes les victimes du terrorisme.

Le conseil choisit pour secrétaire : Madame BONNO Laurence

#### Procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020

Madame le Maire rappelle que chacun des conseillers a été destinataire du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2020.

Elle demande s'il y a des remarques quant à la rédaction de ce procès-verbal.

Madame le Maire passe ensuite au vote du procès-verbal qui est adopté par tous les membres présents lors de la précédente réunion.

#### N° 49/2020 : Colis des aînés

Madame le Maire propose aux élus d'annuler l'organisation d'un repas de Noël compte tenu de la crise sanitaire actuelle et de distribuer des colis pour tous les aînés de la commune d'Arces-Dilo.

Elle présente plusieurs conditionnements de l'enseigne GammVert de Villeneuve l'Archevêque :

Gamme : « Réveillon Gourmet »

Valisette 1 personne	21,95 € TTC
Valisette 2 personnes	29,95 € TTC

Gamme : « Panier Gascon »

Panier 1 personne	24,95 € TTC
Panier 2 personnes	30,95 € TTC

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

DECIDE,

- De commander les colis de Noël de la gamme « Panier Gascon » pour un montant de 30,95 € TTC pour un colis double et 24,95 € TTC pour un colis simple,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**N° 50/2020 : Curage de la mare de Dilo**

Madame Le Maire informe les élus qu'un curage de la mare de Dilo est nécessaire. En effet la mare est envahie par les roseaux. Le Maire propose aux élus trois devis pour le curage de la mare de Dilo :

- MILLET FILS Terrassement d'un montant de 3 780,00€ TTC  
Ce prix comprend le déplacement pelle à grand bras, allé et retour ainsi que le curage avec évacuation par nos soins.
- EURL FDTP d'un montant de 3 120,00€ TTC  
Ce prix comprend le curage de la mare, le transfert d'engins et la mise à disposition par la commune d'une remorque et d'un chauffeur pour l'évacuation de la vase et des roseaux.
- ATPM 89 d'un montant de 2 160,00€ TTC  
Ce prix comprend la prestation d'une pelle 16 T avec chauffeur ainsi que le curage avec évacuation par nos soins.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité, **ACCEPTÉ** le devis de l'entreprise ATPM 89, pour un montant de 2 160,00 € TTC.

**N° 51/2020 : Délibération transfert de compétence de l'Assainissement collectif à la CCVPO**

Madame Le Maire informe les élus, qu'il appartient à toutes les communes membres de la CCVPO de se prononcer sur le report du transfert de compétence de l'Assainissement collectif à la CCVPO, par délibération du Conseil Municipal.

Vu l'arrêté préfectoral N°2020-355 du 13 mai 2020 portant transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de Communes à compter du 1er janvier 2021,  
Considérant les résultats de l'étude de phase 1, présentés au Conseil Communautaire,  
Considérant que le Conseil Communautaire, par délibération 47-2020 du 24 septembre 2020, a accepté le principe de poursuivre les études relatives au transfert d'assainissement retardées par la crise sanitaire, et décidé de reporter la prise de compétence « Assainissement collectif » au 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour permettre de poursuivre les études dans les meilleures conditions et afin de ne pas pénaliser les études et travaux en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité décide :

- de reporter le transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la CCVPO au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **N°52/2020 Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés (RASED) – subvention pour l'année scolaire 2020/2021**

Madame le Maire donne lecture d'un courrier en date du 04 septembre 2020 émanant du RASED Saint Exupéry de Villeneuve l'Archevêque, demandant une participation pour l'année scolaire 2020/2021 de 1,20 € par élève scolarisé et par an pour l'intervention de la psychologue scolaire. Cette dernière étant intervenue à l'école élémentaire d'Arces sur 2 tiers du temps de l'année scolaire, suite à la crise sanitaire, le calcul est le suivant :  $2/3 (19 \text{ élèves} \times 1,20 \text{ €}) = 15,20 \text{ €}$ ), la subvention à verser est donc de 15,20 €. Ce montant permet d'acheter du matériel pédagogique et des batteries de tests.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **ACCEPTE** de verser une participation aux frais de fonctionnement du RASED de 15,20 € pour l'année scolaire 2020/2021 à la commune centralisatrice de Cerisiers.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **N°53/2020 : Alevinage 2020/2021**

Madame le Maire propose l'alevinage de l'Etang du Grand Moulin - Roger Leroy en carpes, tanches, gardons et brochets.

Elle propose un devis de la Pisciculture Chris LAFAILLE de 625,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le devis de 625,00 € HT de la Pisciculture Chris LAFAILLE, pour l'achat de carpes, tanches, gardons et brochets.

## **N° 54/2020 : Cession de bois 2020 /2021**

Madame le Maire propose, le martelage de la parcelle 18 pour :

- Coupe de régénération et ensemencement.
- Vente sur pied des bois d'œuvre, houppiers et taillis réservés (coupe prévue au programme d'aménagement forestier 2017-2036 en page 27).
- Coupe d'emprise et sécurisation, secteur des individus du Merisier, parcelles 25, 26 et 27.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les travaux sur la parcelle 18 et les travaux de sécurisation des parcelles 25, 26 et 27
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

### **Questions diverses :**

- Madame Véronique PISSIER explique avoir eu plusieurs entretiens avec deux prestataires de logiciels concernant la gestion des cimetières.

1) L'entretien avec LOGICIM : 3 € par emplacement pour la cartographie et 4 € par concession pour l'intégration des données dans le logiciel funéraire. Nous sommes toujours en attente d'un devis.

2) L'entretien avec GECIM : La cartographie des deux cimetières, l'installation du logiciel et la formation pour un coût total de 4 026 €, il y aura également un contrat service de 570 € annuel qui se rajoute au prix d'achat du logiciel et qui sera offert la première année. Madame PISSIER a demandé un geste commercial sur le contrat de service.

Madame PISSIER suggère de reprendre les plans des cimetières et demande au conseil s'il y a des volontaires pour l'aider. Messieurs ROUSSELLE et DELOHEN se portent volontaires.

Monsieur AMEUR demande combien de places libres il reste dans les cimetières.

Madame PISSIER lui informe qu'il reste 194 places libres dans le cimetière d'Arces et 16 places libres dans le cimetière de Dilo.

- Madame le Maire informe avoir rencontré Monsieur LECOMTE concernant des terrains situés près de l'étang qu'il semble judicieux d'acquérir. Monsieur LECOMTE doit nous faire une proposition.

- Madame le Maire informe qu'un habitant des Menus Bois souhaite acheter à la commune la parcelle n°147 qui jouxte son terrain. Une réflexion est en cours.

- Madame le Maire informe que l'Architecte en charge de l'étude des travaux de l'église n'était pas joignable depuis janvier 2020. Suite à un courrier recommandé et un contact pris avec l'Ordre des Architectes, Monsieur LERICHE a fait parvenir un descriptif des travaux d'entretien à engager pour la toiture, deux artisans ont été démarchés mais n'ont pas encore répondu.

- Madame le Maire explique que le gérant du Café Le Lion d'Or fait pression auprès de son notaire pour activer les démarches concernant la licence IV.

- Madame le Maire informe que les héritiers de Monsieur ZUNINO demandent si la commune est intéressée par l'achat des parcelles 856 et 857 situées près de l'étang. Réflexion en cours.
- Monsieur ROUSSELLE est toujours en attente d'une réponse pour la vente du mini bus transport scolaire.
- Madame le Maire informe qu'elle a demandé un devis à la société MEFRAN pour décorer la fontaine de la place du lavoir. Le devis reçu d'un montant de 5 000 € n'étant pas envisageable une autre solution sera recherchée.
- Madame le Maire informe que les héritiers de Monsieur LAFFON souhaitent confier à la commune la collection d'objets anciens du monde rural de leur père. Ce dépôt s'accompagnerait d'un don de 20 000 €. Le but étant d'en faire une exposition permanente ou non. Un musée dans la commune pourrait être une solution attractive sur le territoire. Le don pourrait être utilisé pour le rachat du bâtiment situé 41 Grande Rue qui jouxte les bâtiments communaux : Grange et Salle des Associations rue des Promenades. Ce bâtiment est actuellement en vente et a fait récemment l'objet d'une visite par les membres du Conseil Municipal. Une réflexion est en cours.

Tour de table :

- Monsieur DELOHEN demande si malgré le COVID les travaux communaux continuent. Madame le Maire lui répond que oui.
- Monsieur TIXIER et Madame BILLET ont avancé le bulletin municipal, ils le présenteront au prochain conseil municipal.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 35.

La séance du 29 Octobre 2020 comprend les délibérations n° 49/2020 à 54/2020